

## Fondation Notre Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes  
relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2012  
de la **Fondation abritée Saint-Irénée**

# **Fondation Notre Dame**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 7, rue Saint-Vincent 75018 Paris

N° Siren : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes  
relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2012  
de la **Fondation abritée Saint-Irénée**

**Rapport d'audit du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la Fondation abritée Saint-Irénée**

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Saint-Irénée, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Saint-Irénée au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

*Fait à Courbevoie, le 22 mai 2013*

Le Commissaire aux Comptes

M A Z A R S

\_\_\_\_\_  
Serge Castillon





Fondation Saint-Irénée  
Compte de résultat 2012

	2012	2011	variation 2012-2011 en %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dons manuels non affectés	2 073 843 €	410 646 €	405,0%
Dons manuels affectés			
<b>Total des collectes</b>	<b>2 073 843 €</b>	<b>410 646 €</b>	<b>405,0%</b>
Legs & donations	0 €	0 €	
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	
Annulation d'actions antérieures			
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
Loyers			
Participation charges communes			
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 073 843 €</b>	<b>410 646 €</b>	<b>405,0%</b>
<b>Missions sociales</b>			
Projets engagés	713 370 €	387 150 €	84,3%
Charges externes	78 467 €	20 378 €	285,1%
Charges de personnel	85 161 €	79 263 €	7,4%
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Personnel FND	0 €	0 €	
Personnel FND missions sociales	0 €	0 €	
Personnel refacturé par des tiers	43 812 €	35 476 €	23,5%
Personnel refacturé par des tiers mission sociale	41 348 €	43 787 €	-5,6%
Charges communes aux fondations abritées	19 981 €	13 130 €	52,2%
Dotation aux amortissements et provisions	525 €	0 €	
Autres charges			
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>897 503 €</b>	<b>499 921 €</b>	<b>297,1%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 176 340 €</b>	<b>-89 275 €</b>	<b>-1417,7%</b>
Produits financiers	28 212 €	7 059 €	299,7%
Charges financières	0 €	0 €	
<b>Résultat financier</b>	<b>28 212 €</b>	<b>7 059 €</b>	<b>299,7%</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>1 204 553 €</b>	<b>-82 217 €</b>	<b>-1565,1%</b>
Produits exceptionnels	0 €	0 €	
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Résultat avant variation des fonds dédiés</b>	<b>1 204 553 €</b>	<b>-82 217 €</b>	
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs en fonds dédiés</b>	<b>50 404 €</b>	<b>132 621 €</b>	
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>1 254 957 €</b>	<b>50 404 €</b>	
<b>Total des Produits</b>	<b>2 152 459 €</b>	<b>550 325 €</b>	
<b>Total des Charges</b>	<b>2 152 459 €</b>	<b>550 325 €</b>	
<b>Résultat avant affectation</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
dont Fonds dédiés sur subventions publiques	0 €	0 €	
<b>Augmentation nette du poste réserves</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Augmentation du fonds associatif</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Dotation complémentaire</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Résultat de l'exercice après affectation</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

Fondation abritée Saint IRENEE  
Compte d'emploi des Ressources 2011/2

(1)	(2)	(3)	(4)
EMPLOIS	RESSOURCES	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N.	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N.
Emplois de N = Compte de résultat	Ressources collectées de N = Compte de résultat		
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>			
1-1 Réalisées en France	2 102 055	754 718	2 102 055
- Actions réalisées directement	2 073 843	754 718	2 073 843
- Versements à d'autres organismes agissant en France			
- Accompagnement des projets		713 370	
1-2 Réalisées à l'étranger	2 073 843	41 348	2 073 843
- Actions réalisées directement			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	28 212	122 804	28 212
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées		98 201	
		4,7%	
2-2 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		24 603	
2-4 Frais d'information et de communication		19 981	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Frais de gestion		19 981	
Charges financières			
		897 503	
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>		897 503	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			
II-1 REPRISSES AUX PROVISIONS			
II-2 REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	50 404		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		1 254 957	
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 152 459		897 503
V- Part des acquisitions d'immob. brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		525	
<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		898 978	
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>			
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>			896 978
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Missions sociales		Bénévoles	
Frais de recherche de fonds		Prestations en nature	
Frais de fonctionnement et autres charges		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>			

## ANNEXES AUX COMPTES 2012 DE LA FONDATION SAINT-IRENEE

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2012.....	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	2
3.1 Cadre légal de référence.....	2
3.2 Principes comptables appliqués.....	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations.....	3
3.2.2 Fonds dédiés.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	4
3.2.4 Méthode d'affectation des charges du secteur Commun.....	4
3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	4
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	5
4.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	5
4.1.1 Immobilisations corporelles & incorporelles.....	5
4.1.2 Disponibilités.....	6
4.1.3 Créances.....	6
4.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	7
4.2.1 Fonds associatifs.....	7
4.2.2 Fonds dédiés.....	7
4.2.3 Dettes.....	7
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS.....	8
5.1 Locaux.....	8
5.2 Effectifs.....	8
5.3 Contribution des bénévoles.....	8
5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	8
5.5 Charges administratives communes.....	8
5.6 Engagements hors bilan.....	9
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS.....	9

## **NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2012**

- La Fondation Saint-Irénée a été créée le 19 février 2010. Son objet est double :
  - soutenir le développement, pour le Diocèse de Lyon, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part ;
  - porter l'activité précitée dans l'attente de la reconnaissance d'utilité publique d'une fondation dont l'objet sera similaire.
- L'année 2012 s'est traduite par un très fort développement de sa collecte de fonds avec un quintuplement des ressources collectées, dépassant les 2 millions d'euros.
- Si les charges externes ont été multipliées par 3,8, le ratio de frais d'appel à la générosité du public demeure faible, à moins de 5 % du total des ressources collectées auprès du public.
- Les projets soutenus ont presque doublé avec 713 K€ de projets engagés en 2012. La Fondation Saint-Irénée a initié fin 2012 le lancement d'un appel à projets, baptisé « les Irénée d'Or » afin de susciter des initiatives associatives nouvelles. Une enveloppe de 200 K€ a été allouée à cette fin et les soutiens seront attribués en 2013 avec une remise de prix en mai par un jury.
- Dans la perspective de sa reconnaissance d'utilité publique, la dotation de la Fondation Saint-Irénée sera renforcée à hauteur de 830 K€.



## **NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE**

Les Comptes de la Fondation Saint-Irénée sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.



## **NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

La Fondation Saint-Irénée est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation Saint-Irénée correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

### **3.1 Cadre légal de référence**

Les comptes annuels de l'exercice 2012 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,



- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante. Sans capacité juridique propre, la fondation abritée bénéficie de l'affectation de biens, droits ou ressources.

La Fondation Saint-Irénée comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel à la générosité du public (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel à la générosité du public,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque secteur a son propre bilan et compte d'exploitation. En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables en 2012. Toutefois, nous attirons l'attention du lecteur sur l'introduction au passif, du bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » pour une meilleure lisibilité des comptes.

#### 3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces

fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants. Il peut exister des sous-fonds dédiés lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice.

### 3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit est constaté en compte de résultat et les frais en charges d'appel à la générosité du public. Le traitement des legs et donations bénéficie de l'expertise de l'équipe dédiée de l'Association Diocésaine de Paris.

### 3.2.4 Méthode d'affectation des charges du secteur Commun

En 2012, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des secteurs/fondations abritées aux associations, assorti d'un forfait fixe.

### 3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans



**NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN**

**4.1 NOTES SUR L'ACTIF**

La Fondation Saint-Irénée ne dispose pas d'immobilisations financières.

**4.1.1 Immobilisations corporelles & incorporelles**

**Immobilisations brutes**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Valeur brute début d'exercice</b>	<b>Acquisitions, apports, création, virements</b>	<b>Cessions</b>	<b>Valeur brute fin d'exercice</b>
Matériel de bureau, informatique et mobilier		5 182,58		5 182,58
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>5 182,58</b>		<b>5 182,58</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>0,00</b>	<b>5 182,58</b>		<b>5 182,58</b>

**Amortissements**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Montant début exercice</b>	<b>Augmentations dotations</b>	<b>Diminutions reprises</b>	<b>Montant fin exercice</b>
Matériel de bureau, informatique et mobilier		524,56		524,56
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>524,56</b>		<b>524,56</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>0,00</b>	<b>524,56</b>		<b>524,56</b>

**Valeur nette des immobilisations**

RUBRIQUES	Valeur nette début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin exercice
Matériel de bureau, informatique et mobilier		524,56		5 182,58	4 658,02
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>524,56</b>		<b>5 182,58</b>	<b>4 658,02</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>524,56</b>		<b>5 182,58</b>	<b>4 658,02</b>

#### 4.1.2 Disponibilités

Détail des disponibilités :

	31/12/2012	31/12/2011
Fondation Saint-Irénée	1 725 325,14 €	545 855,14 €

#### 4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	2012	2011
<b>Dons perçus en janvier au titre de l'année n-1</b>		
Fondation abritée Saint Irénée	19 600,00	180,00
<b>Total créances donateurs et organismes</b>	<b>19 600,00</b>	<b>180,00</b>
<b>Total Créances et comptes rattachés</b>	<b>19 600,00</b>	<b>180,00</b>

Charges constatées d'avance	2012	2011
Fondation Saint-Irénée	16 001,53	0,00
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>16 001,53</b>	<b>0,00</b>

Les charges constatées d'avance concernent la convention de service du Secrétaire général.

## 4.2. NOTES SUR LE PASSIF

## 4.2.1 Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2012 à 100 000 €. Après affectation du résultat, ils seront portés à 930 000 € par décision d'affecter 830 000 € au renforcement de la dotation initiale de 100 000 €. Cette décision a été prise dans la perspective de la Reconnaissance d'Utilité Publique.

## 4.2.2 Fonds dédiés

en euros

	Fonds dédiés hors subventions publiques au 31/12/2011	Total des Fonds dédiés au 31/12/2011	Affectation du résultat 2012 avant variation des fonds dédiés	Variation selon décisions spécifiques	Total des Fonds dédiés au 31/12/2012	Fonds restants à engager (hors fonds dédiés spécifiques)
Fondation Saint-Irénée	50 404	50 404	1 204 553	-830 000	424 957	424 957

La Fondation Saint-Irénée a renforcé ses fonds dédiés.

## 4.2.3 Dettes

	2012	2011
<b>Comptes fournisseurs</b>		
Fondation abritée Saint Irénée	25 218,70	0,00
<b>Comptes fournisseurs factures non parvenues</b>		
Fondation abritée saint Irénée	0,00	27 979,00
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>25 218,70</b>	<b>27 979,00</b>
<b>Soutiens de projets engagés à verser :</b>		
Fondation abritée Saint Irénée	375 770,00	354 150,00
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>400 988,70</b>	<b>382 129,00</b>

\*\*\*

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Locaux

La Fondation Saint-Irénée dispose de locaux loués par ses fondateurs 6, avenue Adolphe Max, à Lyon.

### 5.2 Effectifs

Comme en 2011, la Fondation Saint-Irénée a recours à un consultant qui exerce la responsabilité de secrétaire général de la Fondation. Elle a embauché pour la première fois en 2012 une personne en renfort administratif et suivi des projets.

Mise à disposition de personnel						
Année	Cadres & autres cadres	ETP	Non-cadres	ETP	Total	Total ETP
31/12/2011	0	0	0	0	0	0
31/12/2012	0	0	1	0,6	1	0,6

### 5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Saint-Irénée dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Par ailleurs elle bénéficie de bénévoles dans l'instruction et le suivi des projets soutenus.

L'investissement des membres du Comité exécutif et des bénévoles n'a pas été mesuré en 2012.

### 5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 34 000 €. Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

### 5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide. Elles s'élèvent en 2012 pour la Fondation Saint-Irénée à 19 981 €.

## 5.6 Engagements hors bilan

Le comité exécutif de la Fondation Saint-Irénée a pris des engagements au titre de 2013 :

Engagements donnés Fondation Saint-Irénée	2013
	Montant
Projets des Irénée d'Or	200 000 €
Autres Projets	55 000 €
	<b>255 000 €</b>



## NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets engagés		Annulation partielle ou de projets antérieurs		Projets nets engagés	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	24	715 870,00 €	1	2 500,00	24	713 370,00 €
<i>Accompagnement et suivi des projets</i>		<i>41 348,17 €</i>				<i>41 348,17 €</i>
<b>Total des projets St Irénée</b>	<b>24</b>	<b>757 218,17 €</b>	<b>1</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>24</b>	<b>754 718,17 €</b>

La mission sociale se compose d'une part des soutiens financiers décidés par le Comité exécutif aux associations bénéficiaires et d'autre part de l'accompagnement et du suivi des projets effectués par le secrétaire général et un bénévole.